

La Défense, le 18 ANUT 2006

Le directeur de la sécurité et de la circulation routières

Monsieur le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre.

ministère des Transports de l'Équipement du Tourisme et de la Mer

sécurité routière objet : Enquête technique sur l'accident du 24 novembre 2004 au PN 71 à Millau référence :

affaire suivie par :

Mustapha Makhloufi - DSCR/R1

tél.: 01 40 81 81 10, fax: 01 40 81 81 99

courriel: Mustapha.Makhloufi@equipement.gouv.fr

direction de la Sécurité et de la Circulation Routières

de la sécurité de la route et de la gestion du trafic bureau des équipements et de la sécurité de la route Vous m'avez adressé le rapport établi par le BEA-TT sur l'accident du 24 novembre 2004 au passage à niveau n° 71 à Millau et appelé notamment mon attention sur la recommandation R3, contenue dans ce rapport, relative à l'amélioration des guides et supports de formation traitant de la signalisation temporaire de chantier.

Je porte à votre connaissance que je demande au SETRA (Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) et au CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme et les Constructions publiques):

- 1. d'élaborer une note d'information sur la préparation de chantier, la mise en œuvre de la signalisation ainsi que leur suivi à proximité des passages à niveau. Le contenu de cette note sera pris en compte lors de l'actualisation des guides et manuels existants sur la signalisation des chantiers.
- d'intégrer dans les supports de formation existants et ceux en cours d'élaboration une étude de cas s'appuyant sur cet accident.

Olrection de la Sécurité et de la Circulation Routières

Le directeur-adjoint à la

Arche Sud 92055 La Défense cedex téléphone : 01 40 81 21 22 télécople : 01 40 81 81 98 courriel : routes.decr

Dequipement.gouv.fr

Copie à : SETRA CERTU